

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No:
004419790

1ere Gachée: 07:10 (1)
Quantité: 8.00 m3

Date: 29/06/2026
référence commande(2): 01 49 30 84 96

reap230626154712

Zone: TRANSPORT TOI

Véhicule:
M85 8x4 ROUXEL FRC
M85 FROESH

CONSEILS DE SECURITE:
XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

client:
410403
chantier:
040332

DALLAGES DE L EST
Rilly-la-Montagne

9 RUE PARROT 75001
12 rue de la liberté 06.70.12.06.61
51500 Rilly-la-Montagne

ARRIVEE CHANTIER
convenue réelle
07:49

DECHARGEMENT
debut fin

DEPART
chantier

RETOUR
centrale

ATTENTE
00:00

température:
vitesse du vent:
validité:

code Béton
NJB254A320D

désignation(6)(8)
BPS

certification

classe d'exposition(3)
XF1

Classe
Chlorure
CL 0,40

consistance(7)
S4

Dmax
20

ciment(type et classe)

Additions(type)

dosage(C+Ka)(5)
0

Résistance caractéristique(4)
C25/30

appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 320

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES

ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)

LIVRAISON RECEPTIONNEE

CONTRIB ENVIRON
HAUSSE ENERGIE
TAXE CARBONE
ECO-PARTICIPATION

SPHRE 7200

NOM:

signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1